

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 5 août 2025 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, , Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Paul Lanouguere, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Yves Loir
Thomas Bonfils, Guillaume Chapet, Etienne Brehier

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Yves Loir

Approbation du procès-verbal du 08/07/2025

Monsieur le maire propose l'adoption du procès-verbal du 8 juillet 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 8 juillet 2025.

DELIBERATIONS :

Délibération n°69/2025

Décision modificative : annule et remplace la décision modificative budget assainissement n°66/2025 du 08/07/2025 uniquement

Monsieur le maire demande aux membres d'approuver les décisions modificatives suivantes pour régler les dépenses non inscrites au budget :

Budget assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
627 - services bancaires et assimilés		1000.00		
61523 – entretien et réparation réseaux		15000.00		
023- virement à la section investissement	8500.00			
021 – virement de la section fonctionnement			8500.00	

2315- Installations, matériel et outillage techniques	-2907.96			
---	----------	--	--	--

Vote à l'unanimité.

Délibération n°70/2025

Décision modificative

Monsieur le maire demande aux membres d'approuver les décisions modificatives suivantes pour régler les dépenses non inscrites au budget :

Budget commune

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation crédits
60612 – Energie-électricité		7000.00		
615231 – Entretien et réparation sur voirie		20000.00		
739112 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les LV		200.00		

Vote à l'unanimité.

Délibération n°71/2025

Proposition des essais de garantie STEP

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de procéder aux essais de garantie prévus au marché de travaux, en vue de vérifier la conformité de l'ouvrage aux performances attendues, notamment en termes de traitement des eaux usées, de respect des normes environnementales et de fonctionnement global des équipements.

Ces essais sont requis avant la réception définitive des travaux, conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et aux obligations contractuelles du constructeur.

2 offres ont été reçues à la suite de l'appel d'offre.

Une offre de SGS et une offre de ANALYS CO, après étude par l'AMO ce dernier propose de retenir l'offre la mieux disante, ANALY CO.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise ANALY CO d'un montant de 2198€ HT.

Le Conseil municipal

DÉCIDE :

1. D'approuver la réalisation des **essais de garantie** de la station d'épuration de Villiers-sous-Grez conformément aux dispositions du marché public ;
2. De mandater SCE pour assurer le suivi et la validation des essais, en coordination avec les services compétents ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Délibération n°72/2025

Règlement du cimetière et prix des concessions

Catherine Céraudo propose la modification des durées des concessions.

Les nouvelles durées envisagées sont les suivantes :

Monsieur le maire demande aux membres :

- De valider les durées proposées soit :

Concession ordinaire 30 Ans : 200 €

Concession ordinaire 50 ans : 350 €

Concession caverne 30 ans : 100€

Concession caverne 50 ans :250€

Columbarium 15 ans : 500 €

Columbarium 30 ans : 750€

Vote à l'unanimité.

Fin de séance 21h00.

Fait et délibéré en séance, le 5 août 2025.